



PARC ÉOLIEN D'AUZELON
UN PROJET DE TERRITOIRE À SAINT-ANGEL ET SAINT-VICTOR

Vous le savez, les études de faisabilité d'un parc éolien sont en cours depuis l'été 2022 sur les communes de Saint-Angel et Saint-Victor. Les communes ont fait part de leur volonté de développer un site de production d'énergie éolienne et d'engager cette réflexion avec Boralex.

Afin de construire un projet en concertation avec le territoire, un comité de pilotage a été créé. Il réunit des élus de Saint-Angel et Saint-Victor et la société Boralex. Le comité de pilotage se réunit tous les deux mois pour décider ensemble des grands axes du projet.

Un comité de suivi regroupant une quinzaine d'habitants du secteur concerné par le projet, favorable ou non, permet au comité de pilotage de remonter les demandes d'information des habitants et de communiquer sur la transition énergétique. Ce comité se réunit tous les semestres.

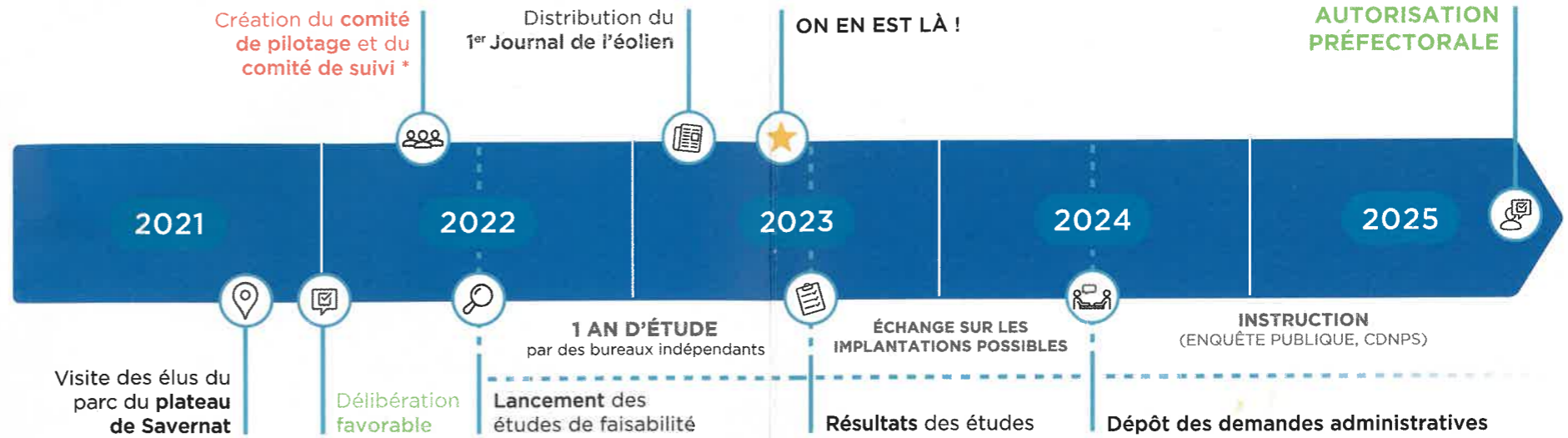
Dans ce second journal de l'éolien, seront développées des idées reçues qui nous remontent du territoire. Ce journal est issu d'une démarche volontaire de la part du Comité de Pilotage du projet qui souhaite communiquer et informer les populations concernées par le projet en toute transparence et objectivité.

LE MOT DES ÉLUS

Il est bon de rappeler que les membres du comité de pilotage et du comité de suivi sont des porteurs d'information. Ils sont les ambassadeurs du projet à travers leurs mots, leurs sensibilités. La mairie est disponible pour organiser des rencontres avec vous.

N'hésitez pas à en exprimer le souhait et à nous solliciter (inscription en mairie de Saint-Angel).

LE DÉVELOPPEMENT DU PROJET ÉOLIEN



*Communication et concertation avec le comité de suivi tout au long du projet.



Sources : Boralex, fond de carte IGN